



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للأغذية والزراعة

F

CONSEIL

Cent soixante-huitième session

29 novembre – 3 décembre 2021

Rapport de la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier (Rome, 8-12 novembre 2021)

Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2021, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingt-huitième session, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations spécifiques** au Conseil sur les points suivants:
 - i) les contributions mises en recouvrement, que les États Membres sont instamment invités à verser ponctuellement et dans leur intégralité (par. 9), ii) les comptes vérifiés de 2020 (par. 12) et iii) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023 (par. 14);
- 2) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, le contrôle ainsi que d'autres questions.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **faire siennes** les recommandations du Comité concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, les comptes vérifiés de 2020 et les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023;
- b) **prendre note** des indications données au Secrétariat par le Comité sur toutes les autres questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org
Tél.: +39 06570 53719

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingt-huitième session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:

- M^{me} Lynda Hayden (Australie)
- M. Mina Rizk (Égypte)
- M^{me} Demitu Hambisa Bonsa (Éthiopie)
- M. Kuraya Yoshihiro (Japon)
- M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
- M^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
- M. Tomás Alberto Duncan Jurado (Panama)
- M. Vladimir Kuznetsov (Fédération de Russie)
- M^{me} Pernilla Ivarsson (Suède)
- M. Thanawat Tiensin (Thaïlande)
- M^{me} Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique)

3. La Présidente a informé le Comité que:

- M. Mina Rizk (Égypte) avait été désigné pour remplacer M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat en tant que représentant de l'Égypte durant la session;
- M. José Luis Delgado Crespo (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentant du Mexique à une partie de la session;
- M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Arabie saoudite) avait indiqué qu'il ne serait pas en mesure de participer à la session.

4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. À titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19, la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier a pris une forme hybride: certains représentants des Membres y ont participé en personne, au Siège de la FAO, et d'autres en visioconférence. Le Comité a confirmé, en vertu de l'article VII de son Règlement intérieur, qu'il était convenu de suspendre les dispositions pouvant être incompatibles avec la tenue de la session sous cette forme.

6. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-huitième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres ci-après:

- Autriche
- Bangladesh
- Belgique
- Chine
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Danemark
- Haïti
- Hongrie
- Italie
- Luxembourg
- Maroc
- Pakistan
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République dominicaine
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Ukraine
- Union européenne
- Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

7. Le Comité a examiné le document sur la *Situation financière de l'Organisation* au 30 juin 2021 ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés, le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
8. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 31 octobre 2021.
9. **Le Comité:**
- a) **s'est réjoui d'apprendre que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2021;**
 - b) **sachant que la santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
 - c) **a rappelé que la Conférence, à sa quarante-deuxième session, avait demandé qu'une évaluation complète de la procédure de rétablissement des droits de vote des États Membres présentant des arriérés de contributions soit réalisée et présentée pour examen aux organes directeurs compétents;**
 - d) **a noté que, comme il avait été indiqué à ses sessions précédentes, le déficit global tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel;**
 - e) **a encouragé la Direction à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement, à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant à nouveau qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies adoptent une approche commune, et à continuer de rendre compte au Comité financier des démarches entreprises pour régler cette question;**
 - f) **a pris note des renseignements fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du Programme de coopération technique (PCT) et a souligné qu'il fallait maintenir les dépenses à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence.**

Comptes vérifiés – FAO 2020 et réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2020

10. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2020 et a assisté à une présentation, par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.

11. **Le Comité:**

- a) **a remercié la Direction de la présentation des comptes vérifiés de la FAO pour 2020, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);**
- b) **s'est réjoui que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée concernant les comptes de la FAO pour 2020;**

- c) **a félicité** le Commissaire aux comptes de la qualité du rapport détaillé et a fait siennes les recommandations qui y figurent;
- d) a noté les réponses détaillées de la Direction aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et **a encouragé** la Direction à mettre ces recommandations en œuvre dans les délais suggérés par le Commissaire;
- e) **a exprimé sa préoccupation** quant à l'incidence de la part non financée des obligations liées aux avantages du personnel sur la situation financière de l'Organisation, comme il en est fait état dans le rapport du Commissaire aux comptes, et **a encouragé** la Direction à prendre les mesures nécessaires pour appliquer la recommandation émise à ce sujet par le Commissaire;
- f) **a salué** les améliorations apportées à la structure et au contenu de la Déclaration relative au contrôle interne et **a encouragé** la Direction à continuer de s'employer à renforcer les contrôles internes au sein de l'Organisation, notamment en prenant des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les questionnaires sur les contrôles internes donnent une image plus fidèle de l'état effectif des contrôles internes.

12. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par la Direction, **a recommandé** au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2020. Il **est convenu** en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin que ce dernier le transmette à la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2020

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2020 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Questions relatives au budget

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023

13. Le Comité a examiné les *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023* et s'est félicité que ceux-ci correspondaient aux décisions adoptées et indications données par la Conférence à sa quarante-deuxième session.

14. Le Comité:

- a) **a constaté avec satisfaction** que les ajustements proposés s'inscrivaient dans les limites du montant budgétaire global approuvé (soit 1 005,6 millions d'USD) grâce à des virements entre chapitres, sans incidence financière, et à des réallocations dues à une planification plus détaillée des activités;
- b) **a recommandé** que le Conseil approuve la nouvelle répartition entre chapitres budgétaires du montant net des crédits ouverts (tableau 2 du document CL 168/3);
- c) **a passé en revue** la dotation en effectifs révisée (tableau 3 et annexe 8 du document CL 168/3) et a noté qu'elle serait examinée par le Conseil;
- d) a pris note des améliorations apportées au cadre de résultats actualisé (annexe 1 du document CL 168/3) en ce qui concerne les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, y compris du fait que les indicateurs de performance clés avaient été reformulés pour être axés sur des aspects qui mettent en évidence les grands objectifs de l'Organisation dans le domaine correspondant et qui prévoient des moyens de mesure fiables;

- e) a noté que d'autres virements budgétaires pourraient être rendus nécessaires pendant l'exercice biennal par l'établissement des plans de travail et par la mise en œuvre des modalités d'application les plus efficaces et les plus efficaces. Dans ce contexte, le Comité a rappelé que les virements à effectuer entre chapitres du budget ou à l'intérieur d'un même chapitre pour mettre en œuvre le PTB au cours de l'exercice biennal seraient traités conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier;
- f) a pris note du montant estimatif révisé des ressources extrabudgétaires (tableau 4 du document CL 168/3), a encouragé les Membres à verser des contributions volontaires à l'appui des priorités définies dans le Programme de travail intégré et a encouragé également la Direction à étudier d'autres modalités de financement en vue de mobiliser un financement plus souple.

Virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2020-2021

15. Le Comité a examiné le document intitulé *Virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2020-2021*.

16. Le Comité:

- a) a pris note des prévisions d'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits pour 2020-2021 et du fait que le montant définitif serait connu après la clôture des comptes de l'exercice biennal 2020-2021 et communiqué en mai 2022;
- b) a rappelé que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- c) a pris note des virements précédemment approuvés aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10 découlant de l'exécution du Programme de travail et du fait que ces virements demeurent nécessaires;
- d) a encouragé la Direction à prendre des mesures visant à garantir l'exécution intégrale du PTB 2020-2021;
- e) a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2020-2021 à sa session de mai 2022.

Contrôle

Rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO

17. Le Comité a examiné le document FC 188/6.1, *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes*, et le document FC 188/6.2, *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO*.

18. Le Comité:

- a) a examiné l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- b) s'est félicité du travail accompli pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- c) a encouragé la Direction à donner suite aux recommandations encore en suspens et a souligné qu'il était important de prendre en compte les recommandations concernant le renforcement du cadre de contrôle interne aussi bien au Siège que dans les bureaux décentralisés;
- d) a noté que les recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés *Examen des politiques et pratiques relatives à la*

dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1) sur les allégations de faute susceptibles de viser le chef de secrétariat d'une organisation étaient encore en cours de mise en œuvre, a encouragé la Direction à proposer des procédures adéquates permettant d'appliquer ces recommandations, en coordination avec les efforts menés plus largement au sein du système des Nations Unies, et a demandé à la Direction de présenter ce projet de procédures, ainsi que les avis formulés par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) à cet égard, selon qu'il conviendrait, au Comité financier, à sa cent quatre-vingt-neuvième session, afin que celui-ci l'examine et indique la suite à donner.

Méthodes de travail améliorées et efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

19. Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation*.
20. **Le Comité:**
 - a) **a recommandé** que la version actualisée de la méthode d'abattement pour délais de recrutement soit présentée au Comité, pour examen, avant l'élaboration du Programme de travail et budget 2024-2025;
 - b) **a indiqué qu'il attendait avec intérêt** de recevoir, à sa prochaine session ordinaire, une version actualisée du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation*.

Méthodes de travail du Comité financier

21. Le Comité a indiqué qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, afin de pouvoir atteindre ses buts et objectifs fondamentaux.
22. **À cet égard, le Comité:**
 - a) **a rappelé** l'importance et les avantages qu'il y avait à tenir ses sessions officielles *en personne*, notamment en ayant recours à l'approche hybride adoptée pour sa cent quatre-vingt-huitième session;
 - b) **s'est déclaré favorable** à ce que ses sessions informelles soient tenues à distance pour tirer parti de la souplesse et de l'efficacité de cette modalité de travail.

Autres questions

Date et lieu de la cent quatre-vingt-neuvième session

23. Le Comité a été informé que sa cent quatre-vingt-neuvième session se tiendrait du 16 au 20 mai 2022. Les dispositions relatives à la session seront arrêtées en fonction de l'évolution des restrictions liées à la pandémie de covid-19.

Questions diverses

Informations actualisées sur les mécanismes de préfinancement du PAM

24. Le Comité a examiné les informations actualisées présentées oralement sur les mécanismes de préfinancement du Programme alimentaire mondial (PAM).

25. **Le Comité:**

- a) **a pris note des informations communiquées par la direction du PAM concernant la nécessité de relever d'urgence les plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres;**
- b) **s'est dit prêt à examiner une proposition formelle visant à relever les plafonds concernés et a dit attendre avec intérêt de recevoir un document qui serait présenté à une session du Comité financier qu'il conviendrait de convoquer à cet effet.**

Documents d'information

- État des contributions courantes et des arriérés
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2020
- Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour 2022-2023
- Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique – État des comptes et budget pour 2020
- Budget de la Commission des thons de l'océan Indien pour 2022 (et budget indicatif pour 2023)